



Au conseil communal de Prangins

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 30/03

Demande d'un crédit de Fr. 406'100.- en vue de la création d'une boulangerie dans le bâtiment communal sis sur la place du village de Prangins.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mmes Yildiz Dubosson, Liliane Gavillet et de MM Pierre Baumgartner, Walter Hediger et André Gerber (rapporteur) s'est réunie à deux reprises, les 12 et 24 février 2003.

Madame Liliane Gavillet était absente lors de la deuxième séance.

Monsieur André Fischer, Municipal responsable, ainsi que Messieurs Bachelard et Vuffrey du bureau Ezéchiél et Monsieur Hoffer du Bureau B&B architectes, ont assisté à la première et nous les remercions pour leur disponibilité.

Préambule:

La commission, à l'unanimité, vous propose de refuser ce préavis pour les raisons suivantes:

- Perte d'une boulangerie artisanale pour un point de vente industriel
- Coût
- Abandon du fournil
- Nécessité d'une boulangerie

Perte d'une boulangerie artisanale pour un point de vente industriel

Le four électrique prévu ne servira que d'appoint à une production externe.

Selon Monsieur Hoffer du bureau technique spécialisé B&B, la tendance en Suisse est à une augmentation des points de vente au détriment des boulangeries artisanales, une cinquantaine environ se ferment chaque année.

La qualité du pain n'est pas identique à celle d'un four à bois. Une tranche de la population apprécie encore ce genre de commerce un peu plus authentique.

Coût

La commission pense que ce projet a été bien pensé tant au niveau du flux des personnes que de la disposition du mobilier, mais est surprise par le coût total.

Bâtiments, soumissions rentrées:	env. CHF 150'000.-	
<i>Dont: honoraires</i>		<i>env. CHF 28'000.-</i>
Equipements d'exploitation:	env. CHF 230'000.-	
<i>Dont: comptoir</i>		<i>env. CHF 47'000.-</i>
<i>Mobilier de vente</i>		<i>env. CHF 45'000.-</i>
<i>Honoraires</i>		<i>env. CHF 48'000.-</i>
Frais secondaires (réserve, taxes):	env. CHF 26'000.-	
Total:	env. CHF 406'000.-	

Peu de choses seront conservées (chaises, tables et bancs).

Le matériel fixe est à la charge du bailleur, le reste (caisse, machine à café, etc.) à la charge de l'exploitant.

Abandon du fournil

La commission déplore l'abandon du fournil.

La municipalité avec ce préavis, nous propose de dépenser env. CHF 406'000.- pour un point de vente qui ne résout en rien le problème du bâtiment (fournil), dont on rappelle que deux façades sont classées. Il va de soi que ce fournil, qui ne peut être démolé, devrait être réhabilité dans un proche avenir. Le coût pour une telle réhabilitation sera au plus bas de CHF 500'000.-. Il est, à notre avis, irresponsable de vouloir créer un local de vente dans un autre bâtiment et de laisser le fournil sans affectation dans l'attente d'une situation financière plus saine.

Nécessité d'une boulangerie

Il y a quelques années, Prangins avait perdu sa boucherie.

Monsieur Golay, dans l'impossibilité de se mettre en conformité avec les exigences du service d'hygiène, se voit à son tour obligé de fermer son établissement rue de la Gare. C'est pour cette raison que l'actuel tenancier, Monsieur Fayet, doit quitter ces locaux.

Si rien n'est entrepris pour arrêter cette "hémorragie", notre village va bientôt se retrouver sans commerce.

La présence de tout ces magasins (épicerie, Tea-room, boulangerie, pharmacie, etc.) est une nécessité pour assurer leur bon fonctionnement. La création d'un simple point de vente sans production de pain, ne répond pas à notre avis à la réputation qu'a le fournil actuel.

Pour toutes ces raisons, nous invitons la municipalité à trouver une solution pour sauver le fournil.

Conclusions:

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal no 30/03 concernant la demande d'un crédit de Fr. 406'100.- en vue de la création d'une boulangerie dans le bâtiment communal sis sur la place du village de Prangins.

lu le rapport de la Commission chargée de rapporter cet objet,

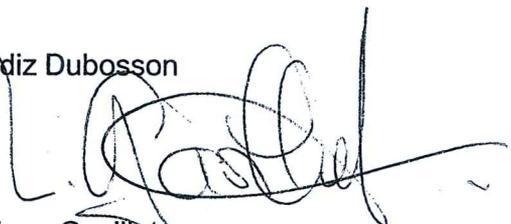
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

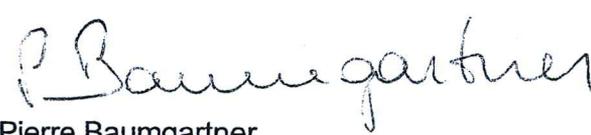
DECIDE de refuser le préavis municipal no 30/03 concernant la demande d'un crédit de Fr. 406'100.- en vue de la création d'une boulangerie dans le bâtiment communal sis sur la place du village de Prangins.

Prangins, le 25 février 2003

La commission :

Yildiz Dubosson


Liliane Gavillet


Pierre Baumgartner


Walter Hediger


André Gerber, rapporteur

Reçu le 04-03-2003	Remarques
HRK	<i>[Signature]</i>
AF	
EJ	<i>[Signature]</i>
MJT	<i>[Signature]</i>
EK	<i>[Signature]</i>
> à classer - à traiter en séance du	<u>Visa</u> <i>[Signature]</i>